

**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil quinze le vingt huit mai à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. INGRAND Alain, Maire.

Date de convocation : 22 mai 2015

**Présents** : Mmes Beaumatin, Goncalves, Veubret, Vrignon, Mrs Cousset, Giraudeau, Guéret, Ingrand, Pertus, Prineau, Renaux, Zimmermann.

**Pouvoirs** : Mme Guérout à M. Ingrand, Mme Guet à M. Giraudeau, M. Massé à M. Renaux.

**Absent : Néant**

**Secrétaire de séance** : Mme BEAUMATIN Emmanuelle.

Le procès verbal de la réunion du 02 avril 2015 est lu puis adopté à l'unanimité des membres présents.

**ORDRE DU JOUR** :

1. Multiservice ;
2. Décisions Modificatives ;
3. Inscription des Chemins Ruraux au Plan Départemental de Promenade et de Randonnée ;
4. Logement rue de l'Ancienne Gare ;
5. Etudes d'aménagement de "La Touche" ;
6. Fête du 14 juillet ;
7. Questions Diverses.

**1. Multiservice**

M. le Maire fait part que le Bar Restaurant reste redevable du loyer de mai 2014, mais il rappelle que la commune s'était engagée à lui accorder la gratuité de ce mois compte tenu de l'ouverture de la partie restaurant le 19 mai 2014 suite aux importants travaux de nettoyage et de réparation qu'il a été nécessaire d'effectuer sur le matériel.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents

**DÉCIDE** de modifier le bail en portant sa date de début au 1er juin 2014 et d'annuler le titre du mois de mai 2014.

**CHARGE** M. le Maire l'exécution de la présente délibération.

**2. Décisions Modificatives**

M. le Maire rappelle que des travaux de nettoyage de bâtiments communaux sont prévus, et ces dépenses (réhabilitation du patrimoine) sont à inscrire en section d'investissement.

D'autre part des contrôles de conformités des points de livraison de l'électricité ont mis en évidence que 3 points d'Eclairage Public ne disposaient pas de contrat ni de compteur. Ces contrats ont été souscrits en juin 2014 et ERDF opère une rectification (abonnement et consommations évaluées) sur la période du 17/12/2011 au 17/06/2014 pour un montant total de 1826,31 €.

Le Conseil après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents

**ADOpte** les décisions modificatives suivantes :

DI : C/2138 Op 63 Travaux Eglise	2 000,00 €
DI : C/2151 Op 47 Travaux voirie	2 000,00 €
DF : C/60612 Energie -Electricité	1 000,00 €
RF : C/7381 Taxe Addi. Droits Mut.	1 000,00 €

**3. Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée**

Vu le Code général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code général de la propriété des personnes Publiques,

Vu l'article L361-1 du Code de l'Environnement relatif à instauration du Plan départemental des Itinéraires de Promenade et Randonnée,

Vu la loi n° 83-663 du 22 juillet 1983 relative à la répartition des compétences entre les Communes, les Départements, les régions et l'État, articles 56 et 57,

Vu le décret n° 86-197 du 6 janvier 1986 relatif à la date d'entrée en vigueur du transfert de compétences aux départements prévu par la loi du 22/04/1983 en matière d'itinéraires de promenade et de randonnée, Conformément aux dispositions de l'article L361-1 du Code de l'Environnement, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré ( 9 abstentions et 5 voix pour) :

**APPROUVE** l'inscription des chemins et aménagements subventionnés cités dans le tableau ci-dessous au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et Randonnée:

Nom	N°	Départ	Arrivée	Largeur	Longueur	Revêtement
Pointe Picard	1	RD 213 e4	RD 120	3m	315 m	Herbe
des Merles	2	RD 213 e4	RD 120	3m	403 m	Terre
Picard	3	RD 213 e4	RD 120	4m	514 m	Terre
des Borderies	5	CR Sablières	Cul de sac	3m	341 m	Herbe
Vert	6	Fief Brisson	Cul de sac	3m	140 m	Herbe
de la Traverse	8	RD 213 e4	RD 120	3m	682 m	Calcaire
des Palombes	9	VC 206	VC 215	3m	490 m	Calcaire
des Oies	11	RD 213 e4	VC 206	4m	317 m	Calcaire
Des Ebeaupins	12	VC 215	VC 206	4m	729 m	Calcaire/Goudron
Cailblanc	14	La Fayolle	Cul de sac	3m	1011 m	Goudron
Séchebec	15	Fief St-Martin	VC 217	4m	1036 m	Calcaire/Goudron
des Marais	17	D 739	VC 202	3m	2348 m	Calcaire
des Peupliers	18	VC 202	Ecluse Bernouet	3m	251 m	Herbe/Calcaire
des Gaboriauds	19	La Planche	Pas Coussot	3m	1661 m	Herbe
du Pylone	20	CR 19	Cul de sac	3m	340 m	Herbe
du Canal	21	Longe le canal		3m	166 m	Herbe
du Trebaillaud	22	La Planche	Basse Vergne	3m	445 m	Herbe
de la Prée	25	VC 2	Marais de Boutonne	3m	630 m	Herbe
des Mottes	26	RD 213	Boutonne	3m	535 m	Calcaire
des Ecluses	27	Champagne	VC 7	3m	2580 m	Calcaire/Herbe
De Pipault	28	CR 27	Cul de sac	3 m	214 m	Herbe
des Fraises	29	CR 27	RD 213 e4	3 m	195 m	Calcaire
du Marais Communal	30	RD 213 e4	Cul de sac	3m	712 m	Calcaire
du Parc	31	CR 30	Marais communal	3m	180 m	Calcaire
de la Garenne	32	CR 30	RD 120 e11	3m	550 m	Calcaire
de Goumard	36	RD 120 e11	CR 37	4m	574 m	Goudron
du Milieu	37	VC 208	RD 213 e4	3m	660 m	Calcaire
des Vignes	40	VC 2092	RD 739	4m	2180 m	Calcaire
du Bois de Gratteloup	41	VC 209	CR 27	3m	850m	Calcaire
du Boulet	42	VC 209	VC 205	3m	1150 m	Herbe
des Jamettes	29	CR 42	Cul de sac	3m	351 m	Herbe

**AUTORISE** le Maire à :

- Ne pas vendre, sauf impérieuse nécessité et avec proposition d'un chemin de substitution de même nature si le dit chemin est support d'un itinéraire de randonnée ;
- Empêcher l'interruption du chemin par des clôtures ;
- Conserver leur caractère public et ouvert ;
- Accepter, le cas échéant, le balisage ;
- Faire figurer ces chemins dans les documents d'urbanisme de la commune.

#### **4. Logement rue de l'Ancienne Gare**

Suite au commandement de payer du 14 juillet 2014 rappelant la clause résolutoire prévue par le contrat de bail et à la décision de justice du Tribunal de Grande Instance du 7 juillet 2014, les occupants ont quitté le logement le 1er avril 2015.

Les membres du conseil ont procédé à une visite des lieux le vendredi 22 mai à 14h, et décident de solliciter des devis pour la remise en état la maison (électricité, plomberie...) en vue de sa location. Ils décident que les aménagements extérieurs seront réalisés par leurs soins.

La commune se réserve le droit d'usage du hangar qui sera destiné au rangement du matériel communal.

##### **4.1. Renégociation Prêt Logement rue de l'Ancienne Gare**

M. le Maire rappelle que :

\* par délibération du 26 mai 2004 la commune a souscrit auprès de Dexia Crédit Local un emprunt de 200 000 € à taux révisable destiné à financer l'acquisition de l'immeuble sis 7 rue de l'Ancienne Gare ;

\* par délibération du 23 juillet 2009 la commune a sécurisé ce prêt à taux fixe (3,49 %) pour le capital restant dû (175 387,19 €) sur une durée de 20 ans (dernière échéance le 01/08/2029), soit des échéances mensuelles de 996,95 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents

**CHARGE** le Maire de renégocier ce prêt, afin d'alléger le montant des échéances et ainsi de proposer un tarif de location plus attractif (de l'ordre de 500 €).

**AUTORISE** M. le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

Les crédits sont inscrits au budget 2015.

### **5. Aménagement de la Traverse de La Touche**

M. le Maire fait part qu'il a sollicité le Département pour faire réaliser par la Direction des Infrastructures de la Charente-Maritime, les études d'aménagement de la Route départementale n° 939 dans la traverse de La Touche, afin d'améliorer la sécurité des usagers. Le coût prévisionnel des travaux est de 468 000 € HT et le montant des études est estimé à 28 190,28 € HT.

Il rappelle que par délibération en date du 01 août 2013, le Conseil avait émis un accord de principe sur la traversée de la zone d'activités de Moulinveau par la future déviation (contournement de Saint-Jean d'Angély) et avait également demandé la prise en charges des études et des aménagements des RD 739 et 939 eu égard à la diminution substantielle des coûts générée par ce tracé par rapport à celui précédemment proposé.

Il fait part qu'il a reçu du Département un courrier précisant qu'il ne peut y avoir de dérogation aux règles de co-financement dans le cadre de la politique d'aménagement des traverses d'agglomération et que la commune doit participer à hauteur de 30 % du coût Hors Taxes des études estimé à 28190,28 €, soit un montant de 8 457,08 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents

**DECIDE** de ne pas donner suite, dans l'immédiat, au projet d'études d'aménagement de la Route départementale n° 939 dans la traverse de La Touche.

**N'AUTORISE PAS** le Maire à signer la convention à intervenir.

### **6. Fête du 14 juillet**

Préparation des festivités du lundi 13 juillet (apéritif, pique-nique, animation...) avec les associations communales.

### **7. Questions Diverses**

\* M. le Maire informe de la location régulière de la Salle Municipale.

\* Il est demandé si il est possible d'aplanir le terrain devant la salle, pour y mettre de la pelouse.

Mrs Giraudeau et Guéret iront voir sur place avec leur matériel.

\* Recensement de la population du 20 janvier au 19 février 2016.

\* Les travaux de voirie sur le chemin de Malésine sont prévus vers le 15 juin (obligation de fermer la route), mais vu la campagne de moisson qui sera commencée, une demande de report des travaux au mois de septembre sera sollicité auprès de l'Entreprise Marchand.

\* Les travaux de réfection du four de la Touche sont commencés.

\* Rallye voiture organisé par M. Massé Serge le dimanche 21 juin.

L'ordre du jour étant épuisé, et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 22h30mn.

E. BEAUMATIN	ML. GONCALVES	D. GUÉROUT	D. GUIET	D. VEUBRET
S. VRIGNON	R. COUSSET	S. GIRAudeau	A. GUÉRET	S. MASSÉ
JJ. PERTUS	S. PRINEAU	M. RENAUX	P. ZIMMERMANN	A. INGRAND